

RAPPORTEUR : Olivier MAJEWICZ, Président

TITRE : Débat d'Orientations Budgétaires - Ouverture

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L231.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prescrivant "dans les communes de 3 500 habitants et plus" un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, dispositions qui s'appliquent aux Etablissements publics comme le SyMPaC.

La présente délibération vise :

- à formaliser l'ouverture du débat en vue de l'élaboration du budget primitif 2017 ;
- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2017 lors de la séance du comité syndical du 17 mars 2017 ;
- à vous présenter à cet effet les grandes orientations suivantes proposées pour l'exercice :

En fonctionnement :

- Un effort continu sur la réduction des dépenses de fonctionnement, une prudence volontaire au regard de l'incertitude concernant les subventions de fonctionnement en 2017 qui proviennent essentiellement du Conseil Régional ;
- Des dépenses en étude réduites, avec une priorité pour les actions de développement économiques.

En investissement :

- Les dépenses d'investissement inscrites au 202 vont désormais concerner le suivi de ce document d'urbanisme et donc les dépenses s'y rapportant

L'objectif de ces efforts de rigueur dans les dépenses est bien de maintenir la cotisation des EPCI membres à 1,70 € par habitant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

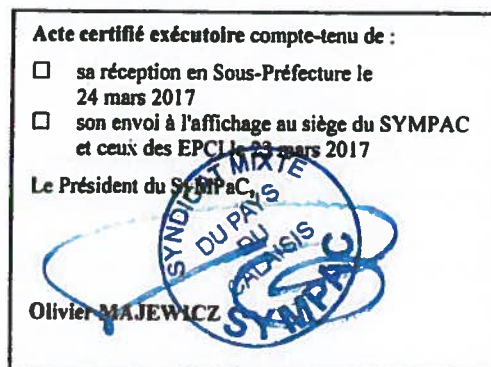


Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 24 mars 2017
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPaC et ceux des EPCI le 23 mars 2017

Le Président du SyMPaC,

Olivier MAJEWICZ





COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2017

Le dix-sept mars de l'an deux mille dix-sept le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 1^{er} mars 2017, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ.

Etaient présents :

Mmes Natacha BOUCHART, Malika BOUAZZI, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Clotilde BEAUFILS, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Marc MEDINE, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST, Bernard RIVENET, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE (pouvoir M. DUMONT), MM. Gérard GRENAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Philippe MIGNONET (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme Nicole CHEVALIER, M. Julien RENAULT (pouvoir M. MAJEWICZ) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).

Etaient absents :

M. Antoine PERALDI (Communauté de Communes Pays d'Opale) ;
M. Yves ENGRAND (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;
M. Guy ALLEMAND (Grand Calais Terres & Mers).